

EN 1932 :

Séances culturelles (et politiques) aux Minimes.

Les 30 et 31 janvier, des anciennes élèves de l'Ecole Sainte-Marie jouent *Les Deux Timides*, une pièce comique d'Eugène Labiche.

Les 5 et 6 mars, le Théâtre d'Art et d'Education présente *Polyeucte* de Corneille.

Fin mai, devant une assistance de 400 personnes, Xavier Vallat, grand orateur catholique conservateur, député de l'Ardèche, dont la mère et l'épouse sont nivernaises, vient à l'invitation de M. Fabre, directeur de l'Ecole des Minimes. Il prononce une conférence sur « *les dangers de l'heure présente, les périls de l'école unique* » et exhorte les auditeurs à « *conjuré l'offensive des francs-maçons* »...

La carrière politique de Xavier Vallat le conduira bientôt à épouser les thèses de l'extrême-droite la plus dure ; il fondera la Ligue Française des Combattants ; pendant l'Occupation il sera nommé commissaire aux questions juives : cet engagement lui vaudra après la Libération dix ans de prison et la dégradation nationale à vie.

L'ascension de Georges Potut.

Né le 25 juin 1900 à Paris, Georges Potut est titulaire d'une licence ès lettres et d'une licence en droit. Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, il est journaliste et enseigne à partir de 1927 à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales et Internationales de Paris, puis il préside l'Ecole Supérieure de Journalisme de Paris.

Georges Potut milite au parti radical-socialiste ; il est élu au secrétariat du bureau national. En 1932, il est candidat dans la deuxième circonscription de la Nièvre. "*J'ai reçu l'investiture d'un parti qui est, par ses traditions et son passé, comme par ses vues sur l'avenir, le parti historique de la démocratie française et l'expression même de la démocratie française laborieuse et éprise d'idéal*", écrit-il dans sa profession de foi. Son programme : réaliser des économies, rétablir l'équilibre budgétaire et la stabilité monétaire, défendre les classes moyennes et la paysannerie, lutter contre le chômage, encourager la création de coopératives et de syndicats agricoles, établir un statut du travail pour les ouvriers, développer la participation des travailleurs à l'entreprise, procéder à la réforme de la fiscalité et de l'Etat, organiser la paix.

Au premier tour, la gauche présente trois candidats : Jean Locquin pour la S.F.I.O., Georges Potut pour les radicaux-socialistes et le communiste René Chatout. La droite a, elle aussi, trois candidats : J.-M. Mordon (démocrate populaire), Jérôme Cougnard (indépendant) et le journaliste Aloys Féjat (U.R.D.). Locquin est en tête du premier tour (3990 voix), Potut le suit (2012). Logiquement, la discipline républicaine exige le désistement de Georges Potut, un désistement que l'intéressé propose dès le soir de l'élection (premier mai 1932) ; trois jours plus tard, Potut revient sur sa promesse ; il se met alors à négocier les voix des trois candidats de droite, qui se retirent. Restent en lice les trois candidats de gauche. Une situation qui divise les leaders départementaux des radicaux. Emile Roche soutient Potut, André Renard le désavoue et menace de l'exclure du parti ¹. La querelle est portée à la connaissance des électeurs au moyen d'affiches au ton virulent.

Georges Potut, sous l'étiquette de radical dissident, est élu au second tour avec 6632 voix, contre Locquin (S.F.I.O., 4811 voix) et Chatout (Parti communiste, 511 voix). Tout au long de cette première législature, il est membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission des mines et de la force motrice, secrétaire de la commission de réforme de l'Etat. Il effectue de nombreuses interventions au cours des débats budgétaires et financiers afin de diminuer les impôts frappant les petits commerçants, afin d'organiser le marché de la viande, de défendre l'épargne, d'aménager la taxe sur les produits agricoles. Il propose une loi tendant à intégrer dans la loi monétaire du 25 juin 1928 les polices d'assurance sur la vie, les contrats de rente viagères et toutes conventions de même nature juridique conclues entre particuliers avant la stabilisation du franc.

La Braderie.

Un jour par an, les commerçants de Decize et les forains envahissent les rues. Ils bradent. Amateurs de bibelots dépareillés, de gadgets miraculeux ou de vêtements à la mode, de fins de séries, des milliers de visiteurs déambulent, regardent, marchandent, achètent ou passent. Cette braderie est actuellement fixée au jour de l'Ascension.

La première braderie s'est déroulée le 10 juillet 1932. Un an après Nevers, la ville de Decize adoptait ce type de vente à bas prix, traditionnelle dans le Nord de la France. Le Syndicat d'Initiative, la municipalité de Decize et la Chambre de Commerce de la Nièvre s'associaient pour organiser cette journée de vente et de réjouissance.

¹ La S.F.I.O. dénonce *l'attitude équivoque* de Potut dans une brochure intitulée *Le Cas Georges Potut*, Nevers, Imprimerie de la *Tribune*, 1932.

Une loterie permettait de gagner divers lots, dont une *magnifique salle à manger* fabriquée par les établissements Birkenkopff.

La presse locale s'est enthousiasmée pour la braderie : "*Le pittoresque de cette journée de vente en plein air, l'ambiance spéciale créée par la foule des promeneurs suscite une atmosphère favorable dont ne peuvent manquer de profiter les commerçants avisés. Grâce aux prix extrêmement bas pratiqués à l'occasion de la braderie, les visiteurs, devenant clients, pourront réaliser d'excellentes affaires. De nouvelles relations peuvent s'établir entre vendeurs et acheteurs. Si, en soldant des marchandises un peu dépréciées, le commerçant a su se faire de nouveaux clients, le but de la braderie sera parfaitement atteint* ²."



La Braderie de Decize (Photo: coll. I. Lasternas).

Autre manifestation d'enthousiasme, une chanson a été composée pour marquer l'importance de cet événement :

Chanson "Tout Decize brad'ra":

*"Allons don' les gars d'cheux nous / Aujourd'hui n'hésitons pas.
Du Nivernais de partout / A Decize à grands pas
Accourons à la Brad'rie / Tout sera vendu pour rien
Et croyez m'en bien ma mie / On s'amus'ra bien.
Le pâtissier brad'ra ses p'tits gâteaux
Le bonnetier ses vieilles chaussettes*

² *La Tribune du Centre*, 2 juin 1932.

*La petit' modiste de jolis chapeaux
Quelle que soit votre requête
Il y en aura bien sûr pour tout l' monde
Parmi les sold's et les coupons
Belles de partout à la ronde
Vous viendrez choisir vos combinaisons.*

*Depuis l'Faubourg Saint-Privé / Aux Hall's sur la place Saint-Just
En montant à Saint-Aré / Déguisés tous en gugusts
En devisant faisant rire / Les commerçants sans arrêt
Bradent, bradent cela veut dire / Vendre vendre et être gai
Le boucher brad'ra ses pieds de veau
Le charcutier le fromag' de cochon
Le marchands d'godasses ses vieux godillots
Les calicots tous leurs coupons
Le bistro dans l'vin vous mettra pas d'eau
L'épicier brad'ra ses bonbons
Le quincaillier ses vieux réchauds
Y'en aura pour les filles et les garçons.
Sur la place du Champ de Foëre / L'Harmonie c'est épatant
Pour un soir f'ra pas d'canards / Du sac mettant la main d'dans
On tir'ra l'heureux veinard / Gagnant la salle à manger
Et comme il n's'ra pas trop tard / Faudra l'arroser.
Le soir venu quand l'moment s'ra propice
Bras d'ssus bras d'ssous on viendra vers l'eau
Pour admirer un beau feu d'artifice
Sans oublier nos petits chapeaux
Et tous en chœur on ira voir au "Centre"
Où toute la nuit les beaux gars
F'ront danser les filles bien gentes
Pendant qu'd'la Brad'rie on reparlera."*

La retraite des mineurs en question.

A partir de 1930, plusieurs conflits éclatent à La Machine. La direction applique avec mauvaise grâce les lois sur les emplois réservés (les anciens combattants et mutilés légers ne sont pas forcément des ouvriers efficaces). Les syndicats portent l'affaire sur la place publique (des articles très polémiques de Louis-Charles Perrin et du député Jean Locquin paraissent dans *La Tribune du Centre*, février 1932) et devant les tribunaux.

Un procès oppose la compagnie Schneider, les syndicats et 156 vieux mineurs âgés de 70 à 80 ans, à propos de leur retraite. Des promesses avaient été faites à plusieurs reprises afin d'assurer aux mineurs une fin de vie décente après leur cessation d'activité. Au moment où ils peuvent enfin jouir de ces droits, les anciens mineurs découvrent que les sommes promises ont été sérieusement amputées. Les compagnies minières avaient été pionnières en matière de retraites ouvrières. Entre 1877 et 1892, leurs ouvriers avaient versé chacun 210 francs par an dans une caisse de capitalisation et la compagnie complétait à hauteur de 90 francs. Toutefois, la loi du 29 juin 1894 a rendu la retraite des salariés obligatoire et la loi du 25 février 1914, article 10, a majoré le fonds spécial de retraite à hauteur de 730 francs par an. Alors, la Compagnie Schneider a décidé de laisser à la caisse autonome la charge du complément. En réponse, la caisse autonome a refusé et révisé à la baisse la retraite des vieux mineurs.

Pierre Dachet, maire de La Machine, prétend régler le problème et n'obtient rien. Pierre Arousseau et Jean Locquin s'emparent de cette affaire (on est alors en campagne électorale).

Les vieux mineurs obtiennent satisfaction en août 1932. La caisse autonome restitue les sommes retenues³.

Tentative d'assassinat à Charrin.

Quelques années après ces événements, Georges Brassens chantera « *Nous au village on a / Aussi de beaux assassinats...* ». La violence en milieu rural est soudaine, mais le plus souvent c'est l'aboutissement de sourdes rancoeurs, d'humiliations anciennes, de jalousies. Les meurtriers sont des jeunes gens, domestiques ou marginaux ; les victimes des propriétaires, des personnes âgées.

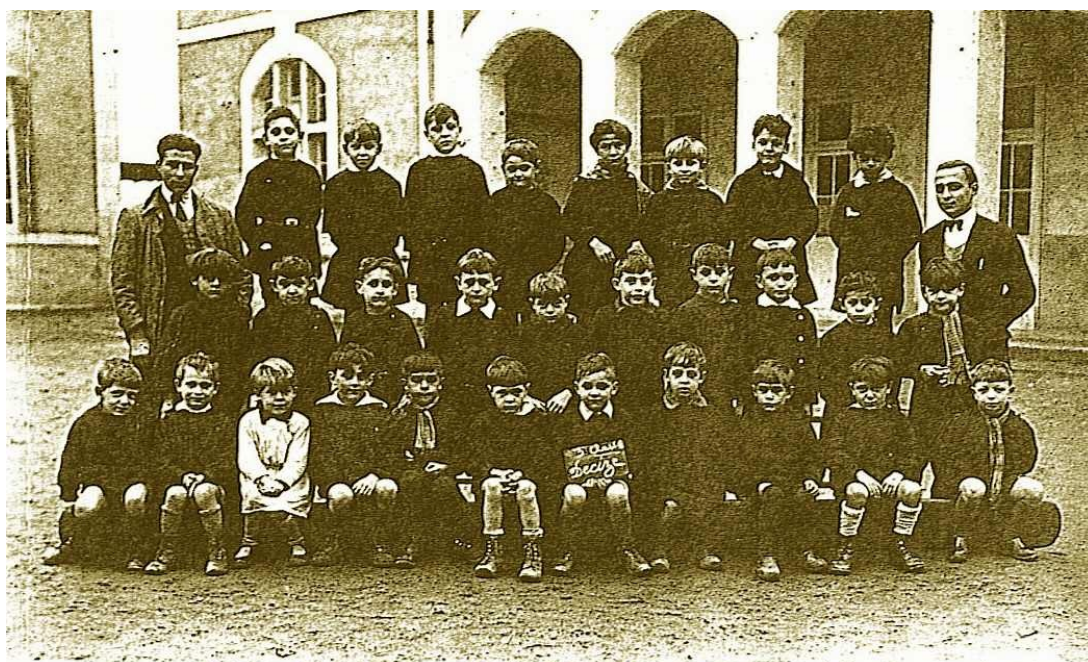
Jean-Baptiste Hinaut, 23 ans, domestique de ferme, entre en force chez les époux Maître, âgés de 91 et 85 ans. Il tire cinq coups de revolver, dont trois atteignent le père Maître à l'épaule et au ventre. Puis le jeune homme s'enfuit. Arrêté très rapidement par les gendarmes, il est conduit à la prison de Nevers⁴.

3 *La Tribune Républicaine*, 13 août 1932.

4 *La Tribune du Centre*, 4 juin 1932.

Les malheurs du conducteur d'autobus.

Le conducteur de l'autobus de La Machine n'a pas de chance. Raymond Gaudry, employé de la Société Générale des Transports Départementaux, croise à Saint-Maurice un convoi de trois charrettes conduites par M. Buisson, cultivateur aux Feuillats. Le cheval qui tire le second chariot fait un écart et l'arrière de l'autobus est accroché par un montant du chariot. Quelques jours plus tard, Raymond Gaudry est mis en cause à la suite d'un autre accident, à Saint-Léger. Ses phares éblouissent François Michot qui fait un écart, lui aussi, et renverse le cycliste Pierre Vesvre ⁵.



A l'école en 1931-1932.

(Coll. René Volut, 2^e rang, 3^e à partir de la gauche).

⁵ *Ibidem*, accidents survenus le 8 et le 23 octobre 1932.